

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



PROCES VERBAL

**DE LA SESSION ORDINAIRE DU
COMITE NATIONAL DE PILOTAGE
DE L'ITIE RCA**

BANGUI LE 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt ^{TROIS} et le vingt-^{QUATRE} novembre, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Ledger Plaza à Bangui, la session ordinaire du Comité National de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (CNP-ITIE-RCA) au titre de l'année 2023.

Y ont pris part en qualité de :

Représentants du Gouvernement :

- Docteur **Serge Ghislain DJORIE**, Ministre de la Communication et des Média, Représentant de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.
- Monsieur **Robert MOIDOKANA**, Ministre Coordonnateur National de l'ITIE - RCA.
- Monsieur **Abraham Pierre M' BOKANI**, Représentant du Conseil Economique et Social.
- Monsieur **Roger NZONGBO**, Inspecteur Général des Finances.
- Madame **Anne Victoire YAKOSSOBE**, Représentante de la Cour des Comptes.
- Monsieur **Radium NGONDJINO**, Représentant de la Chambre de Commerce, des Mines et de l'Industrie.
- Monsieur **Luc BROSENI YALI**, Directeur Général du Processus de Kimberley.
- Monsieur **Francis Didier SODEA**, Directeur Général du Pétrole.
- Monsieur **Romain KOBONDIT-DOUATHE**, Directeur Général des Impôts et des Domaines.
- Madame **Amélie Jeannine BEHOROU**, Directrice Générale du Budget.

MB

- Monsieur **Daniel NGUEREMI**, Directeur Général Adjoint des Douanes.
- Madame **Lydie Clarisse KIZIMALE**, Représentante du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- Monsieur **Ocklefort FIONGAÏ**, Directeur Général des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Gervais NDOLOMBAYE**, Directeur Général du Commerce.
- Monsieur **KOLONDO Jean Bertrand**, Représentant du Directeur Général de l'ICASEES.

Représentants des entreprises extractives et forestières :

- Madame **Rosine NGOUGBIA BAYOGO**, Représentante des Sociétés forestières.
- Monsieur **HABIBOU ZAKARIA YAOU**, Représentant des Bureaux d'Achat, d'Import et Export.

Représentants de la Société Civile :

- Madame **Ruth GUELEGA**, Représentante du Réseau des Femmes Parlementaires.
- Monsieur **Michel BINGA BEMBI**, Représentant de la plateforme des Confessions Religieuses.
- Monsieur **Samuel GOPA**, Représentant de la Presse Privée.
- Monsieur **Joseph BINDOUMI**, Représentant de la coalition 'Publiez Ce Que Vous Payez ».
- Monsieur **Jean Jacques Urbain MATHAMALE**, Représentant de la plateforme pour la Gestion Durable des ressources naturelles et de l'Environnement.
- Monsieur **Florent DENAMGANAI**, Représentant du Syndicat des Collecteurs des Diamants et Or.

ng

Points Focaux:

- Monsieur **Christian OLOWI**, Direction Générale des Mines.
- Monsieur **Pépin YEKATOM**, Direction Générale des Mines.
- Monsieur **Alexis NAMBENGBA**, Direction Générale du Pétrole.
- Monsieur **Simon BOY-BOM**, Direction Générale des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Alfred SEPAMIO**, Direction Générale des eaux et Forêts.
- Monsieur **Igor LOMBILO**, Bureaux d'Achat Export-Import.
- Monsieur **Alain GRENGBABO**, Direction Générale des Douanes.

La session a été présidée par le Ministre de la Communication et des Médias, Docteur Serge Ghislain DJORIE, Représentant de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Les travaux de la session du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont débuté à 10 heures 30 minutes par les mots de bienvenu et de remerciement du Ministre à l'endroit de l'Administrateur Indépendant et à celui des membres du Comité de Pilotage.

Il a indiqué l'importance de la tenue de la session à travers les points inscrits à l'ordre du jour notamment:

- la présentation du projet de Rapport ITIE-RCA et,
- l'aperçu sur le processus de Validation.

I. SUR LE PROJET DU RAPPORT ITIE-RCA 2021.

L'Administrateur Indépendant Monsieur RADHOUANE BOUZAIANE a rappelé le déroulement de sa mission qui s'était faite en quatre phases suivantes: *MB-*

- l'étude de cadrage du Rapport,
- la tenue d'un atelier de formation,
- le suivi et la collecte des données et,
- la réconciliation et l'analyse des écarts.

Dans son intervention, il a présenté les grandes articulations du rapport que sont :

- Le périmètre et les chiffres clés du Rapport,
- Les résultats des travaux de rapprochement,
- L'exhaustivité et l'assurance des données et,
- Les recommandations.

A. LE PERIMETRE ET LES CHIFFRES CLES DU RAPPORT

L'Administrateur Indépendant a indiqué que le Rapport couvre les secteurs des Hydrocarbures, de la Forêts, des mines et carrières.

1. PERIMETRE DU RAPPORT

a) PERIMETRE DES ENTREPRISES EXTRACTIVES ET FORESTIERES

Le périmètre concerne dix-huit (18) entreprises du secteur Minier et trois (03) du secteur pétrolier dont la conciliation des données a pu être réalisée. Par contre, huit (08) entreprises du secteur minier dont les données ne sont pas significatives ont fait l'objet de déclaration unilatérale.

Quant au secteur forestier, dix (10) entreprises sont couvertes pour l'exercice de réconciliation des données et une (01) retenue pour la déclaration unilatérale.

b) PERIMETRE DES ENTITES DE L'ETAT

Il concerne :

- La Direction Générale du Trésor Public et de la Comptabilité Publique, *TRG -*

- La Direction Générale des Impôts et des Domaines,
- La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects,
- La Direction Générale des Mines,
- La Direction générale du Pétrole,
- La Direction Générale du Processus de Kimberley,
- La Direction Générale des Eaux et Forêts,
- L'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales.

c) PERIMETRE DES FLUX DE PAIEMENT DES SECTEURS PETROLIER, MINIER ET FORESTIER

Le périmètre couvre :

- La Redevance Equipement, Informatique et Finances (REIF),
- Les Droits de Sortie (DS),
- La Contribution au Développement Social (CDS),
- Les Droits d'Enregistrement (DE),
- L'Impôt sur les Revenus des personnes Physiques (IRPP),
- L'Impôt sur les Sociétés (IS),
- Les Loyers,
- La Patente,
- La Taxe d'Abattage,
- La Taxe de Reboisement,
- Les Impôts du les Fonciers (IFB),
- Le Minimum Impôt sur les Sociétés (MIS),
- L'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF),
- Le Précompte,
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA),
- L'Impôt sur les Revenus des Loyers (IRL),
- Les Droits d'Attribution,
- Le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley (SPPK),
- La Redevance Superficiare,
- Le Projet de Développement du Secteur Minier (PDSM),

- Le Bonus de Signature,
- Le Fonds de Soutien à la promotion Pétrolière (FSPP),
- Le Fonds de Soutien aux Projets de Développement Communautaire (FSPDC),
- Autres paiements significatifs versés aux entités gouvernementales.

2. LES CHIFFRES CLES

L'Administrateur Indépendant a comparé le total des paiements par secteur en faisant allusion aux données de l'exercice 2020 à celles de 2021.

Le secteur forestier en 2020 présente une réalisation de 5.557,28 Millions de FCFA et 5.109,13 Millions de FCFA en 2021.

Le secteur minier en 2020 présente une réalisation de 645,32 Millions de FCFA et 1.058,74 Millions de FCFA en 2021.

Le secteur pétrolier présente en 2020 une réalisation de 156,80 Millions de FCFA et 446,27 Millions de FCFA en 2021.

Il a indiqué en outre que, la contribution du secteur extractif au Produit Intérieur Brut est de 0,1% en 2018, 02% en 2019, 03% en 2020 et 06% en 2021.

Quant aux produits de la sylviculture et d'exploitation forestière, la contribution est de 2,6% en 2018, 2,8% en 2019, 2,9% en 2020 et 2,6% en 2021.

B. LES RESULTATS DES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENT

Il a présenté les recettes conciliées de chaque secteur couvert par le Rapport de la manière suivante :

- Les recettes conciliées du secteur minier sont de 597,59 Millions de FCFA sur un total de 1.058,74 Millions de FCFA. Soit un taux de couverture de 56,44%.

MB -

- Les recettes conciliées du secteur forestier sont de 4.761,77 Millions de FCFA sur un total de 5.109,13 Millions de FCFA. Soit un taux de couverture de 93,20%.
- Les recettes conciliées du secteur pétrolier sont de 446,27 Millions de FCFA sur un total de 446,27 Millions de FCFA. Soit un taux de 100%.

Il a déploré que certaines différences n'aient pas pu être ajustées, après le rapprochement des paiements en numéraire déclarés par les sociétés et les entités de l'Etat. Il en résulte des écarts non rapprochés d'un montant de 771.153.016 FCFA. Soit l'équivalent de 13,28% des revenus reportés par l'Etat.

Il ressort que l'écart provient principalement des formulaires de déclarations non soumis par les sociétés extractives et des taxes non reportées par l'Etat.

C. L'EXHAUSTIVITE ET L'ASSURANCE DES DONNEES

1/ L'EXHAUSTIVITE

L'Administrateur Indépendant a indiqué que sur les Vingt-neuf (29) sociétés extractives retenues dans le périmètre de la conciliation, dix-sept (17) seulement ont soumis les formulaires de déclarations.

- Sur seize (16) sociétés du secteur minier, onze (11) ont soumis leurs formulaires de déclarations.
- Sur dix (10) sociétés forestières, quatre (04) ont soumis leurs formulaires de déclarations.
- Sur trois (03) sociétés pétrolières, deux (02) ont soumis leurs formulaires de déclarations.

Quant aux Régies financières et les entités publiques, il a souligné que:

RB-

- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a transmis les formulaires sous forme de photos, sans inclure les détails des paiements requis.
- la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects n'a pas rempli les formulaires de déclaration, mais, elle a envoyé un fichier résumant les montants annuels payés par les sociétés extractives, dûment certifié et signé par le Directeur Général.
- la Direction Générale des Mines a fourni des informations incomplètes en communiquant des montants annuels des taxes sans fournir les détails sur les paiements.
- la Direction Générale des Impôts et des Domaines a communiqué un fichier récapitulatif des taxes perçues par les sociétés extractives et a rempli seulement deux formulaires pour les sociétés forestières.
- l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales a communiqué un fichier récapitulant les données de 2020 à 2022 et non les données concernant la contribution du secteur extractif au Budget de l'Etat, au PIB, à l'exportation et à l'emploi.

2/ L'ASSURANCE DES DONNEES

Il a été constaté que:

- un nombre important de formulaires de déclaration n'a pas été envoyé à l'administrateur indépendant par les sociétés et les entités publiques.
- la majorité des formulaires de déclaration ne détaille pas les paiements pour permettre les travaux de conciliation.
- aucune société n'a envoyé les états financiers certifiés de l'exercice 2021.

MB-

- aucun formulaire de déclaration des entités déclarantes n'a été certifié.

Il résulte de ce constat que le niveau d'exhaustivité et de fiabilité est faible.

D. LES RECOMMANDATIONS

L'Administrateur Indépendant a émis quatorze (14) recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE en République Centrafricaine.

Il s'agit de:

- produire obligatoirement un rapport annuel d'activité conformément à la Norme ITIE 7.4,
- améliorer le site internet de l'ITIE-RCA en actualisant les informations sur la mise en œuvre de l'ITIE et utiliser les réseaux sociaux pour étendre la portée de la communication,
- améliorer le Cadastre Minier en digitalisant et le mettant à jour avec les données manquantes et étudier l'option de la création d'une plate-forme électronique pour la gestion des titres miniers,
- définir un Registre Spécial des Hydrocarbures tout en spécifiant les modalités pratiques de sa gestion,
- définir un Cadre Juridique des Titres Forestiers en y incluant tous les types de permis ou autorisation d'exploitation forestière,
- divulguer les Contrats du Secteur extractif,
- définir un Registre de la Propriété Effective en mandatant une étude spécifique pour la préparation d'une feuille de route permettant une divulgation systématique de l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises opérant dans le secteur extractif et forestier,
- tenir une base des données des entreprises extractives actualisées,

rub-

- Renforcer la sensibilisation sur les formulaires de Déclaration envers les entités concernées,
- faire des réformes sur la Comptabilité Publique en mettant l'accent sur la classification transparente des revenus du secteur extractif dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat pour mieux apprécier la contribution du secteur au budget de l'Etat,
- tenir une statistique sur l'emploi dans le Secteur extractif en collectant systématiquement les données sur l'emploi,
- produire et publier un rapport annuel d'activité de la Direction Générale des Eaux et Forêts afin d'assurer la visibilité, la compréhension et la surveillance du secteur forestier,
- éviter la divergence dans les données de production et d'exportation en établissant une communication transparente pour garantir la cohérence des rapports dans le secteur extractif.

Les débats qui ont suivi cette présentation ont permis de relever la pertinence de l'ensemble des points faibles du Rapport ITIE-RCA 2021.

Les corrections sur la forme relevées dans les pages 13 et 55 ont été faites.

Sur le fond, il a été relevé que le rapport annuel d'activité est en cours de validation par les groupes de travail de chaque partie prenante. Il sera rendu disponible d'ici le 29 Novembre 2023.

Aussi, le Gouvernement a récemment entamé la publication des conventions minières sur le site www.itierca.com

S'agissant du cadre forestier, il a été retenu que le Département détient un sommier dans lequel toutes les informations concernant l'attribution des Permis et celles relatives aux titulaires. Il a été convenu que le Département puisse se conformer à la terminologie consacrée à savoir le Cadastre Forestier.



Le Rapport ITIE-RCA 2021 a été adopté avec amendement.

Le Comité National de Pilotage a convenu de charger par la même occasion le Cabinet EnerTEAM de poursuivre les travaux d'élaboration des prochains Rapports ITIE-RCA

II. L'APERÇU SUR LA VALIDATION

Dans sa présentation, l'Administrateur Indépendant a rappelé aux membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE que la Validation est l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Cette Norme est la même pour tous les Pays qui mettent en œuvre l'ITIE, ceci en vue d'évaluer leur capacité à satisfaire aux dispositions de la Norme ITIE.

Il a rappelé également le fonctionnement de la validation en présentant les trois composantes que sont :

- (i) l'engagement des parties prenantes qui consiste à évaluer le respect des Exigences 1.1 à 1.4, à savoir la participation des collèges et la supervision du Groupe Multipartite tout au long du processus ITIE ;
- (ii) la transparence qui vise le respect des Exigences 2 à 6 concernant le respect de la divulgation ; et
- (iii) les « Résultats et Impacts » qui mettent l'accent sur le respect des Exigences 1.5 et 1.7 relatives aux progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales et la contribution au débat public.

Les trois composantes de la Validation ITIE « Engagement des parties prenantes » « Transparence » et « Résultats et impact » sont chacune notées sur 100 tout en montrant les fourchettes des scores et la fréquence ainsi que les conséquences de la validation.

L'accent a été mis sur la procédure de cette validation qui se fait en cinq étapes à savoir la préparation, l'évaluation initiale, la

consultation des parties prenantes, l'examen par le Comité et la décision du Conseil d'Administration.

Pour mieux préparer la validation, l'Administrateur Indépendant a conseillé le Comité National de Pilotage d'intégrer les modules développés pour la collecte des données lors de la validation dans son cycle annuel de mise en œuvre en vue de rendre moins intensive la période de préparation de la validation.

De même, le Comité de Pilotage est tenu de soumettre les modèles remplis au Secrétariat International avant la date du début de Validation notamment le modèle pour l'engagement des parties prenantes, le modèle pour la transparence et le modèle des Résultats et Impacts.

Il a conclu son intervention en conseillant de s'inspirer davantage des instruments tels que: la procédure de validation, le Guide de Validation, les modèles de Validation et documenter les progrès réalisés pour la validation.

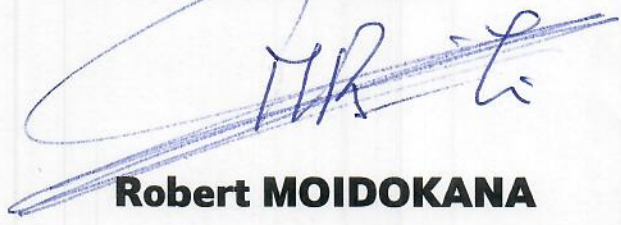
Le Comité National de Pilotage a pris acte de sa présentation et s'est rendu à l'évidence tout en engageant l'Administrateur Indépendant à assister techniquement la République Centrafricaine dans la phase de préparation à la Validation.

Avant la clôture des travaux de la session, le Représentant de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a rappelé l'importance de l'ITIE dans la gouvernance des ressources naturelles. Il a exhorté les membres du Comité National au travail et instruit le Coordonnateur National de l'ITIE à tout mettre en œuvre pour traduire dans les faits la volonté politique du Gouvernement en matière de l'ITIE.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Ministre de la Communication et des Médias a levé la séance à 13 H 40 minutes.

Fait à Bangui le 27 12 23

LE RAPPORTEUR



Robert MOIDOKANA



LE PRESIDENT



Dr. Serge Ghislain DJORIE